



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC-DÉROGATION MINEURE

Le conseil municipal de la Ville de Waterville doit statuer sur une demande de dérogation mineure numéro 2025-09-0014 au Règlement de zonage no. 614 et ce, lors de la séance du 1^{er} octobre 2025 tenue à 19 h à l'hôtel de Ville.

Identification du site concerné :

127, rue Champêtre, lots 6 473 069 cadastre du Québec, Waterville dans la zone R15.

Nature et effets :

Cette demande a pour objet :

- De régulariser une marge arrière de 0.9 mètre alors que le règlement demande 1.5 mètres, contrevenant ainsi à l'article 5.4.1 du règlement de zonage no. 614.

Toute personne intéressée peut être entendue, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme, lors de la séance régulière du conseil municipal le 11 août 2025 à 19 h.

Hôtel de Ville
170, rue Principale Sud
Waterville (Québec)
JOB 3H0

Donné à la Ville de Waterville, ce 15^e jour de septembre 2025.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 15 septembre 2025 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 septembre 2025.

Greffière-trésorière